



# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2025

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon :

**QUE** le rôle général de perception de l'année 2025 est complété et déposé au bureau de l'hôtel de ville, conformément à l'article 1007 du Code municipal;

**QUE** l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2025 sera effectué le 16 janvier 2025.

**DONNÉ** à Saint-Lambert-de-Lauzon,

ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq,

.....  
Éric Boisvert, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier